

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des Députés, ayant pour objet l'établissement d'un jour de fête nationale annuelle (nommée le 17 juin 1880).

MM.

- 1^{er} BUREAU : PORIQUET.
2^o — LE BLOND.
3^o — CARNOT.
4^o — HALGAN.
5^o — BOZÉRIAN.
6^o — ADAM.
7^o — MASSOT (PAUL).
8^o — SALNEUVE.
9^o — MARTIN (HENRI).

1
commission relative à l'établissement d'une
fête nationale annuelle. — Clameur du 18 Juin 1880 =
Ladame est renvoyé à 3 heures. Relève.
Tous les membres nommés commissaires sont
présents.

D'après l'unanimité, M. Carnot est
nommé président et M. Salnuve vice-président.

M. Le Président provoque chaque commissaire
à rendre compte respectivement de ce qui s'est passé
dans la séance.

1^{er} Bureau — M. Soriquet, nommé par 13 voix
contre 12 Dominé à m. Lafon de St. Omer.

2^e Bureau — M. Lefebvre, nommé par 14 voix
contre 12 Dominé à m. Lafon de St. Omer.

3^e Bureau — M. Leblond, nommé par 16 voix
contre 6 Dominé à m. Cornulier-Lacourrière,

est favorable.

4^e Bureau — M. Carnot, nommé par 9 voix
contre 7 Dominé à m. Lejeune,

est favorable.

5^e Bureau — M. Galguy, nommé par 11 voix
contre 10 Dominé à m. Charton,

est hostile.

6^e Bureau — M. Bojirian, nommé par 11 voix
contre 10,

est favorable.

7^e Bureau — M. Adam, nommé par 13 voix,
est favorable.

8^e Bureau — M. Massot, nommé par acclamation,
est favorable.

9^e Bureau — M. Salnuve, nommé par 11 voix
contre 9 Dominé à m. Deshayes,

est favorable.

10^e Bureau — M. Guri Martin, nommé par
acclamation, est favorable.

Le compte rendu respectif

2

de la discussion dans chaque Bureau et de leur caractère
et présente les mêmes objections et les mêmes raisons favorables.
En voici le résumé succinct :

La date du 14 juillet rappelle un acte révolutionnaire,
d'ailleurs de l'origine française, vers l'acte créant le drapeau
par des Volontaires, par les Gardes françaises. mieux vaudrait une
date qui pourrait réunir tous les usages, comme celle du 4 août,
date mentionnée dans tous les Bureaux. cependant, dans le 3^{ème}
Bureau, l'honorable Lamoignon a proposé la date du 22
7^{bre}, qui inaugure l'air public, en 1792. Dans certains
Bureaux, notamment dans le 8^{ème} qui a pour membres de son
Bureau, contre l'institution d'un fédération nationale en présence
d'un grand nombre de la patrie pour nos devoirs et de faits.
Elles ont été les objections soulevées contre l'établissement
d'un fédération nationale annuelle. Elles ont été réfutées ainsi
qu'il suit :

La date du 14 juillet est la plus éclatante de notre
ère moderne. La destruction de la Bastille a été le symbole
de l'union républicaine. Si elle présente un aspect révolutionnaire,
elle est célébrée par la grande fédération de 1790, qui
a marqué notre unité nationale et fixé l'anniversaire
de nos pères avaient choisi cette date pour fédération nationale.
C'est mille fois pour imiter leur esprit et la sainte union
républicaine.

Les objections aux objections, et sont les plus saillantes,
de toutes celles reproduites dans la commission, méritent d'être
une mention particulière.

Après l'adoption de l'ordre du jour qui précède,
M. le Président déclare la discussion ouverte sur le projet
de loi.

M. M. Sarriguet et Galignan, seuls commissaires
opposés au projet, présentent quelques observations et
font d'abord pour proposer de substituer la date du 4
août à celle du 14 juillet. Ils insistent pour une date

Paroles de la nation, du parti de la force populaire
qui se fonde, en attaquant l'Etat et l'aristocratie,
le vrai point de vue.

M. Darn fait un très intéressant rapport sur
les amendements de la loi sur le jury le 24
juillet.

M. Bozizy, vice-président et porteur de
très intéressants documents et de la commission
de la loi du 24 juillet, par la grande délibération
du 27.

La discussion est terminée, M. le Président de
la Chambre et propose de nommer le rapporteur,
M. Durri Martin, et nomme par acclamation,
sans abstentions de M. M. Doriquet et Galgan.
La séance est levée à 4 heures.

Le Président
Salomon

Le Président
Carnot

Séance du 24 juillet
Présidence de M. Carnot =

Etaient présents M. Carnot, Doriquet, Leblond,
Masset, Fournier, Salneuve, Galgan =

M. M. Galgan et Doriquet présentent et soutiennent
un amendement ayant pour objet de fixer la date du jury
comme fête nationale. Ils rappellent les observations
antérieures.

Avant de voter cet amendement la commission
indiquera d'abord le rapport de M. Durri
Martin.

Après lecture du rapport, l'amendement, sur lequel
est voté à la majorité de six voix contre deux,

Savouring their estate, Liberty
 Merged in the firmament =
 The ancient laws of the
 Britain The British
 solemnity Carnot

